

## DOCUMENT DE CADRAGE

### MISSION D'APPUI TECHNIQUE AUX EQUIPES DES DITEP EN OCCITANIE

L'Agence Régionale de Santé Occitanie s'est engagée depuis 2018 dans une démarche de déploiement du dispositif ITEP, conformément au décret du 24 avril 2017. Les modalités régionales de mise en œuvre et de fonctionnement en dispositif intégré ont fait l'objet de travaux associant les différents partenaires du dispositif, afin de construire la convention cadre régionale (CCR) conditionnant le fonctionnement en DITEP. Le déploiement du dispositif relève désormais d'une déclinaison territoriale par les délégations départementales de l'ARS, en lien avec l'ensemble des acteurs.

**Afin que les équipes des ITEP/SESSAD engagés dans le fonctionnement en dispositif, puissent être accompagnées dans la mise en œuvre opérationnelle du DITEP, l'ARS Occitanie propose une mission d'appui technique selon les modalités ci-dessous pour une intervention au plus près des équipes des DITEP.**

#### Objet

Constitution d'une équipe d'appui technique régionale pour une mission d'accompagnement des professionnels des DITEP, dans la mise en œuvre opérationnelle du fonctionnement en dispositif. Le périmètre de cette équipe porte sur l'ensemble des ESMS concernés par le DITEP en région Occitanie.

#### Gouvernance et pilotage

L'équipe d'appui régionale est portée par plusieurs associations gestionnaires : ASEI-ARSEAA-RESO pour l'Occitanie Ouest et ANER-ARMEE DU SALUT pour l'Occitanie Est. Elle est adossée à l'AIRe afin de bénéficier de son expertise. Une gouvernance doit être formalisée afin d'identifier les missions et responsabilités de chacune des parties prenantes. Les missions et divers travaux doivent respecter le cadre et les axes de fonctionnement prévus dans la CCR.

Le pilotage de l'équipe d'appui régionale DITEP doit être défini et s'organiser selon trois niveaux.

- ⇒ Un **Comité Stratégique** chargé de définir les grandes orientations de cette équipe d'appui et de s'assurer de leur mise en œuvre. Il se réunira selon trois principales échéances : démarrage du projet, suivi à un an et bilan final. Il sera constitué *a minima* de l'ARS, de l'AIRe, des organismes gestionnaires porteurs de l'équipe et des directeurs des deux établissements porteurs des financements.
- ⇒ Un **Comité de Pilotage** composé de l'AIRe et des organismes gestionnaires représentés par des directeurs nommés. Il a pour objectif de procéder au recrutement (sur mise à disposition ou recrutement direct) de l'équipe projet ; d'animer la démarche sur les territoires ; de s'assurer du suivi de la démarche, du respect des objectifs et du calendrier ; de s'assurer du suivi de

l'organisation et la mise en œuvre des actions ; de s'assurer de la communication sur l'action. Il assure un suivi budgétaire de l'action qu'il communiquera au Comité Stratégique, etc.

- ⇒ Un **Comité Opérationnel**. Il réunira l'AIRe (délégué.e.s territoriaux notamment), les organismes gestionnaires porteurs de l'équipe, les directeurs des deux établissements porteurs des financements et sera élargi aux autres organismes gestionnaires engagés dans le DITEP de la région Occitanie sur volontariat. Ce comité aura pour fonction de proposer des personnes ressources pouvant intervenir dans le cadre du projet (mise à disposition), de faciliter la mise en réseau des acteurs sur le territoire, proposer des axes transversaux de formation. Ces réunions seront animées par l'équipe projet. Le rythme sera à préciser au sein du COPIL. La fréquence de ces rencontres sera à définir par les acteurs et des restitutions auprès de l'ARS et de l'ensemble des organismes gestionnaires de DITEP seront à prévoir.

### **Périmètre de la mission**

L'équipe d'appui régionale DITEP est au service de l'ensemble des ITEP/SESSAD engagés dans le fonctionnement en dispositif. Les professionnels de l'équipe assurent à ce titre les missions suivantes :

- Conseiller et assurer un appui technique auprès des DITEP et leurs équipes dans l'opérationnalité du fonctionnement en dispositif intégré.
- Coordonner l'intervention des personnes ou organismes ressources susceptibles d'intervenir au service des établissements et services.
- Favoriser une harmonisation des pratiques et une mise en commun d'outils et de documents dans le fonctionnement en dispositif (organisation de groupes de travail, partage d'expérience et de bonnes pratiques, constitution de base documentaire) entre DITEP.
- Proposer des formations transversales aux DITEP de la région sur des sujets liés aux besoins identifiés par l'équipe projet.
- Assurer une communication de la démarche et du fonctionnement en dispositif.

*Sont exclues de la présente mission, les activités suivantes :*

- Animation des acteurs dans le déploiement du DITEP et des relations partenariales relevant de l'ARS (y compris les relations entre les ESMS et les délégations départementales de l'Agence)
- Organisation interne des ESMS relevant de la responsabilité de l'organisme gestionnaire.

### **Durée et financement**

La mission d'accompagnement est d'une durée de 2 ans non renouvelable pour un budget de 300K€ soit 150K€/an.

Ce financement doit permettre de prendre en charge les salaires des chargés de mission recrutés, le matériel nécessaire à l'activité et les frais de mission (déplacements notamment), les formations et évènementiels nécessaires. Ce budget prend en compte la totalité des coûts inhérents au fonctionnement de cette équipe et fera l'objet d'un état annuel des dépenses réalisées qui sera transmis à l'ARS.

## **Profil de poste et recrutement**

Les chargés de mission doivent avoir une connaissance terrain des ITEP/SESSAD, de leurs activités et du fonctionnement de ces ESMS mais également maîtriser les enjeux du fonctionnement en DITEP dans le contexte actuel de la transformation de l'offre médico-sociale.

L'équipe d'appui régionale DITEP pourra à ce titre associer à la fois une compétence technique du secteur (Exemple : Chef de service ITEP/SESSAD, Educateurs expérimentés...) à une méthodologie en gestion de projet (chef de projet).

Une fiche de mission doit être rédigée par le Comité de pilotage et validée par le Comité stratégique. Les liens hiérarchiques et fonctionnels qu'entretiendront les chargés de mission avec les différentes parties prenantes doivent être clairement identifiés pour le bon déroulé de la mission.